

CONSEIL MUNICIPAL - MAIRIE DE BRANGUES.

SEANCE DU 12/11/2015.

Monsieur le maire ouvre la séance à 20H.05 et fait l'appel des participants

Membres du conseil municipal présents en début de séance :

Didier LOUVET, Christophe MASAT, Georges SOTTIZON, Aurélie FAVRE, Mireille CONTE, Sylvain GRANGER, Nadège MICHOU, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Catherine PIVOT, Robert PYOT, Geneviève TRICHON.

Absents excusés : Eléonore CHARREL

Christelle FAVRE-GUEUDAR (procuration à Alix LARCHER.)

Secrétaire de séance : Geneviève TRICHON.

I- Présentation du conseil municipal enfants.

A l'intention des membres du conseil municipal enfants, les élus sont invités à se présenter en précisant s'ils sont adjoints et leur principales zones d'activités au sein du conseil municipal.

20 H.12 arrivée de Germaine BUYRET.

Le conseil municipal enfants se présente à son tour :

- * Adam ADOURKANE - en classe de C.M.2 - élu.
- * Alexandre GRANGER - en classe de C.M.2. - élu.
- * Arthur PERRIER-LAGOUTTE - en classe de C.M.2 - élu
- * Ambre RIVAL - en classe de C.M.1 - élue.
- * Louise BOURGEY - en classe de C.M.1 - suppléante.
- * Mesokee FAVRE - en classe de C.M.1 - suppléante.
- * Dorian BICHET - en classe de C.M.2 - suppléant.
- * Jérémie BUDACI - en classe de C.M.2 suppléant.
- * Maximilien PELLET en classe de C.M.2 - invité.

Ils participent les uns et les autres à plusieurs des 4 commissions de travail.

Mouna RAFI-NODET qui anime le groupe précise :

Commission animation : Alexandre - Adam - Jérémie.

Commission sécurité routière : Arthur - Louise - Maximilien + Bryan ROUSSE

Commission scolaire : Ambre - Arthur - Mesokee.

Commission environnement : Alexandre - Ambre - Adam - Dorian - Bryan.

D'autres enfants pourront être invités à participer aux différentes commissions.

Une 5° commission 'Médiation' sera sans doute constituée.

Le groupe se réunit le mardi en période scolaire, de 13 H. 30 à 14 H. 30.

20 H.30 : arrivée d'Alix LARCHER.

Le conseil municipal enfant a déjà accompagné le maire à la cérémonie du 11 novembre organisée par la mairie en présence des anciens combattants et de leurs drapeaux.

Ils commencent à exposer quelques idées de projets qu'ils souhaiteraient voir aboutir concernant notamment : l'aménagement des classes, le nettoyage de printemps, l'aménagement de la place du village. Ils pensent qu'il serait utile de protéger les marches du monument aux morts, pour la sécurité, pour que les jeunes ne les prennent pas pour des bancs ou des perchoirs. ... avec des barrières ?

Monsieur le maire discute cette proposition : convient-il de barricader le monument ou ...ne vaudrait-il pas mieux, expliquer aux jeunes ce qu'il représente et le respect qu'on lui doit, ce dont les enfants présents ont bien conscience.

Monsieur le maire indique que les élus adultes du conseil municipal pourront, à l'occasion, aider une commission à travailler son sujet.

21 H. : la plupart des enfants se retirent.

II- Présentation du projet 'Espace Public Novateur'.

Monsieur le maire précise que la dernière réunion qui s'est tenue le 9 novembre regroupait, outre le maire et plusieurs élus, les représentants de plusieurs instances : LANDFABRIK, C.S.O.B., STAP 38 – DRAC, Conseil Départemental 38, C.A.U.E. de l'Isère, AGEDEN.

Concernant le projet de construction sur la parcelle BRUNOS, le maire commente quelques aspects du plan exposé :

- cheminement piétons très important au travers du pré, nécessité par la pente du terrain .
- l'accès brouette pour le matériel ; Georges SOTTIZON fait remarquer qu'il sera guère fonctionnel .
- le sous-sol qui comprendrait chaufferie, atelier pour jardin, sanitaires .
- Au niveau 1, la serre pédagogique faisant lien entre le jardin et le bâti, 3 salles d'activité, l'accès voiture .
- à l'étage supérieur : 3 appartements T5 – T4 – T2, l'intérêt de leur existence étant d'assurer un revenu ultérieur à la commune.
- la verrière en velux sur le toit.

Reste le problème du garage des voitures.

Catherine PIVOT intervient pour attirer l'attention des élus sur le coût des travaux, l'importance de l'emprunt de trésorerie se répercutant sur 20 ans alors qu'on ne sait pas quel sera l'avenir des petites communes dans la perspective des regroupements des communes et des intercommunalités. Qu'en sera-t-il de l'implantation de l'école et des commerces ?

Par ailleurs, elle rappelle que le PLU voté prévoyait une extension de l'école dans une parcelle située sur le haut du pré communal. Elle s'interroge aussi sur l'avenir de tous les bâtiments non habités dans le cœur du village dont la restauration contribuerait à la dynamisation de celui-ci.

Le maire fait remarquer qu'en cas de regroupement de communes, l'implantation des classes peut subsister. Ainsi en est-il pour le regroupement 'Les Avenières – Veyrins – Thuellins.

On s'accorde pour dire que l'implantation de l'école est à préserver dans les villages puisqu'ils sont de plus en plus des lieux de résidence.

Sur la question des maisons vides situées au cœur du village, Christophe MASAT répond que les communes n'ont pas de possibilités légales de les utiliser ou de les faire évoluer.

Aurélié Favre fait remarquer que la situation dispersée et l'état des 3 classes n'est pas très satisfaisante pour la coordination du travail et la sécurité.

Alix LARCHER souligne l'intérêt du projet de collaboration avec le jardin d'insertion au titre de projet novateur.

Georges SOTTIZON s'inquiète de l'accès au jardin tel qu'il se présente dans le projet d'implantation du bâtiment dans la parcelle BRUNOS, celle-ci risquant alors de devenir invendable.

Sur une nouvelle intervention concernant l'importance des frais à engager, Geneviève TRICHON demande où en est l'étude comptable sur la possibilité d'emprunt de la commune. Monsieur le maire répond que l'étude en cours sera finalisée au début de l'année 2016 lorsqu'on connaîtra le montant des dotations et le budget des travaux.

Après avoir écouté toutes ces remarques, **Monsieur le maire expose son opinion personnelle** dans la perspective d'une utilisation à 100% de l'ensemble des bâtiments :

On pourrait envisager l'implantation du bâtiment 'Espace Public Novateur' qui est subventionné comme tel, non sur la parcelle BRUNOS mais au fond du pré :

- la disposition de la partie basse serait la même.
- au niveau 1 on trouverait les 2 classes du primaire + une salle intermédiaire (informatique ou autre).
- au niveau supérieur, celui de la cour de l'école : la classe maternelle, la salle de repos et la bibliothèque.
- au niveau des bâtiments existants de l'école, on pourrait aménager la cantine.

Cela libérerait la salle de classe des grands sur la place. On ne changerait pas le projet d'aménagement de la salle des fêtes à la place actuelle des garages ni le projet d'installation des locaux de la mairie au rez de chaussée. On retrouverait une possibilité de logement derrière la mairie et au premier étage de l'immeuble. Il y aurait toujours possibilité de percer un chemin au bas de la parcelle BRUNOS pour l'accès des services de sécurité et autres.

La parcelle BRUNOS restante serait suffisamment correcte pour envisager la vente de la maison.

Une discussion s'engage sur cette proposition. Il apparaît que les élus soient en faveur d'une étude approfondie de cette nouvelle option. Sylvain GRANGER souhaite que l'aspect financier du projet soit précisé en complément de l'étude architecturale. Les études se poursuivent sur le projet de ce bâtiment pilote (paille et pisé). La prochaine rencontre avec l'architecte est prévue le vendredi 20/11 à 18 H.

III- Approbation du 'Schéma Départemental de Coopération Intercommunal en Isère.

Monsieur le maire expose :

Cela concerne la possible fusion de trois intercommunalités : cf document annexe.

Si le schéma est adopté au 1^o janvier 2017, la nouvelle entité comprendra plus de 70.000 habitants de 49 communes qui seront représentées par 70 conseillers communautaires, 17 présidents dont 7 pour le pays des couleurs.

Ce projet paraît viable : les fiscalités sont relativement équivalentes.

La nouvelle intercommunalité devra s'attacher à améliorer les transports notamment pour permettre le passage entre les zones rurales habitées et les pôles industriels.

Le maire soumet cette approbation au vote.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité des 14 votants présents ou représentés.

IV- Extension du périmètre du SYMIDEAU par intégration du syndicat Aoste-Granieu..

Le maire explique que cette extension est déjà l'objet d'une étude approfondie.

Christophe MASAT remarque que le problème financier de la commune des Abrets ne devrait pas faire difficulté sur cette question.

Le maire se propose de rencontrer l' élu concerné à Morestel à propos de l'agrandissement prévu des stations d'épuration de Morestel et de Saint Victor. Il souhaiterait un collecteur Morestel – Les Avenières.

Le maire soumet au vote l'approbation de cette extension.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité des 14 votants présents ou représentés.

V- Admission en non-valeur de la créance de la SARL-CLOMAR.

Cette créance de 5.971,37 euros est déjà inscrite comme telle au budget.

La proposition est votée à l'unanimité.

VI- Présentation de la charte Zérophyto.

Sylvain GRANGER présente un film 'Zéro pesticide dans nos villes et villages en Rhôn Alpes' .

Une charte de prévention est proposée aux communes qui s'engagent ; elle concerne les espaces publics et éventuellement les particuliers. Cet engagement sera obligatoire à partir de 2020.

Avant la fin de l'année 2016, il est possible d'obtenir des subventions pour sa mise en œuvre. Celle-ci se définit en plusieurs étapes : - définition d'un plan de désherbage communal avec un bureau d'étude ;

- mise en conformité réglementaire du stockage des produits ;
- formation des agents ;
- communication avec les administrés ;
- interdiction de tous pesticides.

Le maire propose que soit établi un état des frais à engager. Considérant qu'il serait bon de mutualiser les frais d'étude et d'achat des outils nécessaires, il prendra contact avec les élus des communes voisines.

Sylvain GRANGER et Georges SOTTIZON suivront la question..

Questions diverses.

- Permanences de tenue du bureau de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre.

Chacun des adjoints et conseillers ayant indiqué ses possibilités, la mairie établira le tableau des permanences.

- Une réunion des membres du CCAS est fixée le lundi 23 novembre à 17 H. 30.

Il concernera notamment les colis de Noël à l'intention des personnes âgées.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est déplacée au jeudi 18 décembre à 18 H. 30.

La séance est levée à 23 H.